7 Jours Filpac CGT

N°11 - lundi 8 octobre 2012

9 octobre – Rendez-vous Paris angle avenue des Gobelins-Place d'Italie La grève du 9 octobre à l'appel de la CGT Presstalis contre les 1200 suppressions d'emplois à Presstalis se justifie, comme celle du 4 juillet appelée par les syndicats de la Filpac CGT contre les licenciements dans le groupe Hersant et pour mettre fin au mur du silence entourant les opérations commerciales. Le gouvernement Hollande met les pas dans ceux de Sarkozy: rigueur, destructions d'emplois, baisse des salaires et de la protection sociale... La continuité est remarquable. Libre à la nouvelle majorité de casser la gauche institutionnelle. Mais libre à nous de traiter cette politique comme une agression caractérisée contre le Travail. Contre la grande casse de l'emploi, construisons une mobilisation dont la première étape est ce 9 octobre.

« Compétitivité » : le gros mot est lâché. La campagne médiatique fait rage, le bourrage de crâne bat son plein. Puisque le gouvernement adopte le langage du Medef et du FMI, alors il nous faut traduire en langue normale ce que le patronat veut dire et là où Hollande veut en venir.

Choc de compétitivité

Traduction? La nation entière doit se consacrer à restaurer les profits des sociétés industrielles et financières. Il s'agit de traiter tout le pays selon les normes de management concurrentiel en vigueur dans les groupes capitalistes. Territoires et régions se soumettront aux mêmes impératifs dictés par la mondialisation: tous entre en concurrence avec tous. Un processus sans fin par définition, puisqu'il se trouvera toujours un point du globe présentant des salaires plus bas donc un coût de production plus avantageux. La concurrence est une vis sans fin.

Coût du travail

En clair ? Les travailleurs, eux et eux seuls, créent plus de richesse qu'ils n'en coûtent. Mais l'idéologie patronale stipule l'inverse : les travailleurs sont autant de coûts exorbitants, ce qui nuit bien sûr à la compétitivité nationale. Donc Medef et gouvernement voudraient rendre flexibles les salaires, transférer les cotisations patronales de la protection sociale vers l'impôt supporté par tous, la CSG vraisemblablement. Le tout pour transformer le salariat en travail saisonnier et la Sécurité sociale en impôt. Parce que, chez ces gens-là, la Sécu, voilà le vrai boulet du coût du travail.

Flexisécurité

Et en français, ça donne quoi ? Généraliser la rupture conventionnelle, faire du CDI un CDD, selon l'idée fondatrice du Medef : « Laissez-nous licencier en paix et comme on veut, on embauchera mieux. » Cette curieuse dialectique consiste à retirer tous les obstacles à la montée du chômage, de façon que la pression engendrée ait raison des dernières résistances sociales. Le licenciement est libre, l'embauche se fera à temps partiel selon un salaire flexible.

Traité européen

C'est le cadre continental du choc de compétitivité. Le traité européen confisque aux représentations nationales la décision du budget. Il sera surdéterminé par le service de la dette due aux mécanismes financiers, c'est-à-dire le cœur de la structure européenne actuelle. L'argent, nerf de la guerre capitaliste, sera attribué d'abord à l'effort de renflouement des organismes bancaires et à leurs opérations spéculatives.

Budget ? De rigueur, forcément de rigueur !

Dans le cadre étroit ainsi dessiné, les représentants du peuple n'ont qu'à bien se tenir : ils disposeront des fonds publics soit pour soutenir les profits, soit pour colmater les fuites du système financier privé. Pour bien se faire comprendre, Hollande lance une Blitzkrieg budgétaire, une guerre éclair censée assommer toute autre politique que l'austérité européenne.

Alors, existe-t-il une raison pour ne pas manifester et agir le 9 octobre ? Cette date est pour la Filpac CGT le lancement de la campagne de reconquête de l'emploi, du salaire et de la protection sociale.

Le Blitzkrieg fiscal hérite de Sarkozy : voici les mesures que Hollande reprend à son compte

gel du barème de l'impôt sur le revenu

C'est d'abord le gel du barème de l'impôt sur le revenu. Techniquement, ce mécanisme consiste à ne pas réévaluer les tranches de l'impôt sur le revenu (IR) en fonction du coût de la vie, comme il est d'usage. Du coup, certains contribuables peuvent passer à une tranche supérieure alors même que leur salaire n'a été revalorisé qu'au minimum, sur la base de l'inflation. Ce gel avait été décidé par le gouvernement Fillon en 2011. « Dans les faits cependant, près de 10 millions de foyers fiscaux verront leur IR progresser l'an prochain en raison du gel du barème », affirment Les Echos.

fiscalisation des indemnités journalières pour les accidents du travail

D'autres mesures, très critiquées par la gauche quand elle était dans l'opposition, ne seront pas non plus remises en cause. C'est le cas, par exemple, de la fiscalisation des indemnités journalières pour les accidents du travail, auparavant exonérées d'impôt sur le revenu. Votée par la droite dans la <u>loi de finances 2010</u>, cette mesure qui rapporte depuis 150 millions d'euros par an à l'Etat avait été vivement dénoncée par la gauche.

taxe sur les mutuelles

La suppression de la taxe sur les mutuelles, instaurée en 2011 par le gouvernement Fillon, n'est pas non plus d'actualité.

refiscalisation partielle des heures supplémentaires

À cette liste, il faut ajouter la refiscalisation partielle des heures supplémentaires, <u>votée en juillet par le Parlement</u>. Certes, la défiscalisation des heures sup instaurée en 2007 par Nicolas Sarkozy procédait d'une logique économique très contestable, puisqu'elle revenait à faire subventionner une hausse du pouvoir d'achat de certains salariés par l'Etat à hauteur de 4 milliards d'euros par an. Et dans une période de crise, la mesure a probablement joué contre l'emploi. Reste que de nombreux salariés ont vu en septembre leurs fiches de paie amputée de plusieurs dizaines d'euros. Ce que la droite ne se prive pas de rappeler depuis cet été.

la demi-part fiscale pour les veuves

Elle concerne des millions de personnes. Depuis la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 2008, une demi-part supplémentaire était attribuée aux parents vivant seuls, qu'ils soient célibataires, divorcés ou veufs(-ves), à condition qu'ils aient élevé un enfant (seuls, dans le cadre d'un mariage ou d'un Pacs). Cette niche fiscale (à l'origine destinée aux veuves de guerre...) bénéficiait à plus 4 millions de personnes, bien souvent des parents âgés, et coûtait 1,6 milliard d'euros à l'Etat. Sur les revenus 2013 (qui seront donc imposés en 2014), cet avantage fiscal sera, en théorie, ramené à zéro.

Cette mesure rapporte beaucoup d'argent (110 millions en 2010, 300 millions en 2011, et 566 millions en 2012) et va permettre à l'Etat d'engranger près d'un milliard d'euros l'an prochain (901 millions très exactement). Un véritable pactole, auquel s'ajouteront aussi 323 millions de taxe d'habitation, de taxe foncière et de redevance pour l'audiovisuel public.

Elle touche de nombreuses personnes modestes. Selon le <u>Syndicat national unifié des impôts</u> (Snui), une <u>mère isolée avec 18 000 euros de revenus</u> devra payer 949 euros d'impôt quand elle n'aura plus le bénéfice de la demi-part, contre 165 euros en 2010.